

## Compte Rendu de l'audio-conférence du 05/08/2021 – DDFIP01

**Vos élus CFDT-CFTC :** **Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) [cftc.dgfiip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfiip.01@gmail.com)  
**Laetitia ALLEGRE** (Suppléante) [laetitia.allegre@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:laetitia.allegre@dgfiip.finances.gouv.fr)  
**Claire DESGOUTTE** (Experte) [claire.desgoutte@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:claire.desgoutte@dgfiip.finances.gouv.fr)

### **Situation sanitaire :**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ain informe des derniers chiffres connus : Le taux d'incidence dans l'Ain est de 153 ce qui est pour le moment inférieur au niveau régional (203) et national (223).

Cependant la situation se dégrade dans notre département : 15 patients en services de réanimation dont certains en état critique.

Concernant nos services : 4 agents positifs au SIP-SIE de Belley, 1 positif+1 cas contact à la Trésorerie d'Ambérieu. Les mesures sanitaires individuelles et collectives ont été prises.

Un certain relâchement ayant été constaté dans divers services, le Directeur a rappelé en audio à tous les Chefs de services le nécessaire respect des règles sanitaires (gestes barrières, hygiène, distances,...).

### **Vaccination, pass-sanitaire :**

La Centrale de Bercy incite tous les agents à se faire vacciner et demande aux DDFIP de relayer cette incitation.

A ce jour, pas d'obligation vaccinale pour les agents accueillant du public ni pour ceux devant se rendre auprès de celui-ci (Brigades). Cependant, le Directeur rappelle que la non vaccination ne peut être un motif pour se soustraire à ses obligations professionnelles (accueil, déplacements, ...).

Les agents de la TPH ne sont pas non plus, à ce jour, concernés par cette obligation mais eu égard aux risques qu'ils encourent (réunions dans les services hospitaliers, contrôles des régies sur place,...) la vaccination leur est fortement conseillée.

- ⇒ La Préfecture de l'Ain ouvre un nouveau créneau de vaccination (Pfizer) le 10 août matin pour les agents publics. Se faire recenser auprès du service RH afin de prévoir les doses (le DDFIP informe que cette information ne sera pas conservée).

Organisation de la campagne des avis d'imposition : à ce jour, le pass-sanitaire n'est pas exigé pour le public accueilli. L'accueil du public se fera selon les modalités habituelles (présentiel + rdv + téléphone + internet,...) avec une forte incitation à le faire à distance.

Pour fluidifier les files d'attente, des vigiles vont être recrutés en fonction des besoins et caractéristiques des sites.

Les administrations sont invitées à ne pas nous envoyer le public pour lequel elles auraient accès à nos informations pour les renseigner.

Mr CHAVY fait le tour de tous les services concernés afin de constater la mise en œuvre des consignes et normes et recenser les besoins.

### **Listes complémentaires C et B :**

La DGFIP a réussi à élargir les capacités d'accueil des ENFIP, ce qui permet de recruter et former

---

#### **CFTC Finances Publiques**

**Le Secrétaire Départemental**  
**Frédéric SCHMITTER**

DDFiP de l'Ain  
11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex  
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05  
[frederic.schmitter@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:frederic.schmitter@dgfiip.finances.gouv.fr)

**Section Locale CFTC Finances Publiques**  
**Bureau 071 (RDC bât DDT)**

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse  
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05  
[cftc.dgfiip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfiip.01@gmail.com)

une partie des listes complémentaires C et B.

Questions posées au DDFIP par les participants :

- **Pourquoi les avancements publiés récemment sur Ulysse national n'ont pas été publiés en annonce de proposition en local ?**  
*Réponse : pas d'information à ce sujet. Le Directeur va en demander l'explication aux services RH.*
- **Le départ de Mr NKUNDIKIDJE (Chef du pôle Etat et expertise) va-t-il être compensé ?**  
*Réponse : pas d'annonce de la Centrale à ce jour. Par contre une réorganisation provisoire de l'Etat-major de la DDFIP va être conduite afin de pallier ce départ jusqu'à son remplacement.*
- **Ce départ est-il lié à l'incompatibilité de ses fonctions de direction et électives ?**  
*Réponse : Oui. La Centrale a décidé de régulariser cette situation.*

**NB** : Au moment de cette audio-conférence le Conseil Constitutionnel n'a pas encore rendu son avis sur la « Loi pass-sanitaire ». Les informations contenues sont donc susceptibles d'évoluer en fonction de cet avis, de la situation sanitaire et des dispositions législatives qui en découleront.

**Vos élus CFTC-CFDT vous le rappellent : respecter les règles sanitaires et les gestes barrières c'est vous protéger en protégeant les autres.**

**N'hésitez pas à prendre contact en cas de besoin.**

---

**CFTC Finances Publiques**

**Le Secrétaire Départemental**

**Frédéric SCHMITTER**

DDFIP de l'Ain

11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

[frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr)

**Section Locale CFTC Finances Publiques**

**Bureau 071 (RDC bât DDT)**

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

[cftc.dgfip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.01@gmail.com)